

DEVASLE

Il s'agit d'une famille martiniquaise dont le nom se trouve orthographié Devasle (ou de Vasle), Desvale, Desvales, Deval, etc.

Son auteur, Louis Devasle (fils de Louis Devasle, sieur de La Bruyere), est né vers 1678 dans la paroisse Saint-Barthélémy de Nanty au diocèse de Luçon en Vendée (1). En 1706 il était notaire à la Martinique; par la suite il occupa divers postes, notamment ceux de procureur du roi au Fort-Royal et lieutenant d'amirauté (juge du tribunal de l'amirauté) (2). Sa seconde femme, qu'il épousa à la Martinique en 1711, était Louise Catherine Papin (fille de Jean-Baptiste Papin, officier de milice, et Marie Françoise Le Roux, habitants de la Martinique) (3). Parmi les enfants de ce mariage nous citerons trois, Louis, Alexis et Angélique.

L'ainé, Louis Devasle, né à Fort-Royal en 1712, avocat, mourut vers 1740 étant assesseur et substitut du procureur général au conseil supérieur de la Martinique (4).

Pierre Paul Alexis Devasle Belmont, né à Fort-Royal le 29 juin 1727, devint enseigne de milice à la Martinique en 1747, et lieutenant en 1749 (5). Il passa ensuite à Sainte-Lucie, et se maria à la Soufrière, le 4 octobre 1753, avec Marie Esther de Meslon Barie (fille de Claude Antoine Henry de Meslon Barie et Marie Noëlle Boyvin) (6). Il s'y établit sur la propriété de son beau-père, qu'il transforma en sucrerie entre 1770 et 1783; cette terre, appelée Malgrétout, comprenait 64 carrés situés au bord de

la mer, au nord du Petit Piton (7). Alexis Devasle Belmont reçut en 1755 une commission de lieutenant de milice à Sainte-Lucie, devint capitaine aide-major en 1765, et reçut une autre commission de capitaine en 1775 (8). Il se retira de la milice en 1784 ou 1785 (9). Il avait reçu après 1770 la concession d'une terre nouvelle de 55 carrés située dans les hauteurs du quartier de Micoud, vers le Morne Grand Magasin, mais cette terre, comme plusieurs autres situées au même canton, fut abandonnée peu après 1780 (10).

Alexis Devasle Belmont et sa femme vivaient encore en février 1787 (11). Il ne semble pas qu'ils aient laissé descendance, et la terre de Malgrétout est passée aux descendants d'Angélique de Meslon Barie, soeur de Madame Devasle Belmont.

Marie Angélique Devasle, soeur d'Alexis Devasle Belmont, née à Fort-Royal le 14 janvier 1725, épousa 1^e à Fort-Royal, le 7 juillet 1751, Bertrand Raymond Moreau Jolimont, capitaine de milice à Fort-Royal, (oncle du fameux Moreau de Saint-Méry), de qui elle eut deux fils qui se marièrent à Sainte-Lucie, l'un en 1781 et l'autre en 1787 (12). Etant veuve, Angélique Devasle épousa 2^e à l'Ilet-à-Caret (Laborie), le 11 mai 1773, Guillaume Chatelier Bireuil ou plutôt Biseuil; celui-ci, fils de Jean Chatelier et Marie Louise Biseuil, était né vers 1746 à Nantes (13).

Angélique Devasle était sans doute la "Veuve Moreau" qui possédait en 1770 une terre de 74 carrés à Vieux-Fort; en 1783 et en 1787 cette habitation caféière figure dans les terriers au nom de Biseuil (14). (On trouve un "Bizeul" à Castries en 1811; il doit s'agir du mari d'Angélique Devasle (15).)

- (1) Petitjean Roget et Bruneau-Latouche, *Personnes et familles* (1983), 449. Dans le livre de M. Hayot, *Les officiers du conseil souverain* (1964), 117, cette paroisse est appelée "St-Barthélémy de Nantes". Le colonel Arnaud (*Répertoire de généalogies I* (1978), 482) signale l'existence d'une famille Devasle en Vendée, en indiquant que des renseignements sur cette famille se trouvent dans un des ouvrages de M. du Guerny, intitulé *Anciens registres paroissiaux de Vendée - Nesmy* (1957); nous n'avons pu consulter cet ouvrage.
- (2) Hayot (1964), 117, 184, 190, 192. Dans l'acte de mariage de son fils Alexis à Sainte-Lucie en 1753, il est dit conseiller au conseil souverain de la Martinique (Bruneau-Latouche, *Sainte-Lucie* (1989), 267); il semble y être confondu avec son fils aîné qui mourut vers 1740. Dans l'acte de mariage de sa fille Angélique à Sainte-Lucie en 1773, il est dit juge (Bruneau-Latouche (1989), 283), ce qui correspond avec son poste de lieutenant d'amirauté.
- (3) Hayot (1964), 117, 184, 192; Bruneau-Latouche (1989), 267, 283. Selon Petitjean Roget et Bruneau-Latouche (1983), 649, ce Jean-Baptiste Papin était lieutenant de milice (selon Du Motey, *Guillaume d'Orange* (1908), il aurait été capitaine). Une autre fille de Jean-Baptiste Papin épousa Elie Besson, et une soeur de Jean-Baptiste Papin était mariée à Raphael Martin; les familles Besson et Martin (ou Martin Raphael) étaient représentées à Sainte-Lucie au 18^e siècle. La famille Papin dont

il s'agit était une des cent familles les plus considérables de la Martinique. Elle semble avoir été entièrement distincte de la famille Papin à Sainte-Lucie, bien que toutes les deux aient été originaires de Bretagne, d'où elles étaient passées à la Martinique au 17^e siècle.

- (4) Hayot (1964), 117; Archives nationales, Section Outre-mer, F-3-244.
- (5) Bruneau-Latouche (1989), 234, 267.
- (6) Registres paroissiaux de Sainte-Lucie; Bruneau-Latouche (1989), 234, 267.
- (7) Bruneau-Latouche (1989), 91, 180; Lefort de Latour (1787), Soufriere n^o 23.
- (8) Bruneau-Latouche (1989), 234.
- (9) Bruneau-Latouche (1989), 234; Registres paroissiaux de Sainte-Lucie.
- (10) Bruneau-Latouche (1989), 202; Lefort de Latour (1787), Micoud n^o 39.
- (11) Bundy, Carnet de notes manuscrites sur les familles de Sainte-Lucie. En septembre 1791 il signa ("Devasle Belmon") un acte à la Soufriere.
- (12) Bruneau-Latouche (1989), 289, 294; Hayot (1964), 117, 192.
- (13) Bruneau-Latouche (1989), 283.
- (14) Bruneau-Latouche (1989), 103, 196; Lefort de Latour (1787), Vieux-Fort n^o 45.
- (15) CO 253/7, Recensement de Sainte-Lucie.

ADDITIONS A L'ARTICLE DEVASLE

Les détails qui suivent proviennent des quelques minutes notariales de Sainte Lucie qui existent encore.

Le couple Devasle Belmont/Meslon n'a pas laissé d'enfant. En effet, le 27 septembre 1784 ils déclarèrent devant le notaire que, n'ayant pas d'enfant, ils se faisaient mutuellement don de tous leurs biens au dernier vivant.

Quelques jours plus tôt ils s'étaient occupés de la descendance de Meslon. Le 22 septembre 1784 un acte de notoriété fut dressé sur leur réquisition constatant que l'épouse Devasle Belmont et sa soeur Angélique (épouse du sieur Varin) étaient les seules enfants laissées par Antoine de Meslon Barry et sa femme, et que cette Angélique n'avait elle-même laissé qu'une héritière unique, sa fille Angélique Varin, présentement épouse du sieur Gaillard Laubenque. Le 25 septembre 1784 il est certifié que l'épouse Devasle Belmont est "habile à se dire et porter héritière dans la succession de Messire Claude Antoine Demeslon Barrie, Ecuyer, Chevalier de la maison noble de Mondinet, celui ci fils et héritier de feu Messire Antoine Demeslon, Chevalier, Seigneur de Mondinet et de feu Dame Marie Esther de Govain, natif de la paroisse de Casevert, diocèse de Bazas en Guienne".

On remarque que ces documents établissent clairement la filiation de l'épouse Gaillard de Laubenque depuis le couple Meslon/Gauvain.

